



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 30 mai 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Soutien aux animations économiques 2017 dans les communes de la CAB

ETAIENT PRESENTS :

Serena BATTISTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, François TATTI.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Françoise VESPERINI	à	M. François TATTI
M. Jean ZUCCARELLI	à	M. François-Xavier RIOLACCI
Mme Catherine MEZZANA	à	Mme Emma MUSSIER
M. Jean-Noël VALERY	à	M. Michel ROSSI
M. Michel CASTELLANI	à	Mme Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	M. Jean-Joseph MASSONI
Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGIO
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
Marie-Hélène VALENTINI	à	M. Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 22

ABSENTS : Guy ARMANET, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Serena BATTISTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Soutien aux animations économiques 2017 dans les communes de la CAB

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité d'œuvrer pour le maintien et le développement des activités économiques et notamment des commerces sur le territoire ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 22 mai 2017 ;

Vu le rapport n° 11 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE
A l'unanimité**

Une subvention totale de 100 000 euros pour la réalisation d'animations à caractère économique dans chacune des communes de la Communauté d'Agglomération de Bastia visant à soutenir et renforcer le tissu commercial local répartie comme suit :

- 20 000 euros à la commune de Furiani pour les animations économiques locales 2017 ;
- 20 000 euros à la commune de Bastia pour les animations économiques locales 2017 ;
- 20 000 euros à la commune de Ville di Pietrabugno pour les animations économiques locales 2017 ;
- 20 000 euros à la commune de Santa Maria di Lota pour les animations économiques locales 2017 ;
- 20 000 euros à l'association « Pietranera in Festa » pour la réalisation des animations 2017 de la commune de San Martino di Lota ;

APPROUVE

Les conventions financières 2017 explicitant les modalités de versement des subventions explicitées ci-dessus et leur affectation, entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et :

- La commune de Furiani ;
- La commune de Bastia ;
- La commune de Ville di Pietrabugno ;
- La commune de Santa Maria di Lota.
- L'association « Pietranera in festa » ;

Conseil du 30 mai 2017

Objet : Soutien aux animations économiques 2017 dans les communes de la CAB

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **01 JUIN 2017**
et publication ou notification
du **01 JUIN 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUHRAOUI



LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that ends in a small hook.

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification